



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-AP-20210015-0001

Signée par

Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir

le 15 janvier 2021

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté préfectoral abrogeant l'arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-AP-2020342-0002 portant convocation des électeurs du Hameau de Grogneul pour l'élection de la commission syndicale

Arrêté préfectoral abrogeant l'arrêté préfectoral n°DRCL-BLE-AP-2020342-0002 portant convocation des électeurs du Hameau de Grogneul pour l'élection de la commission syndicale

La Préfète d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu les articles L.2411-1 à L.2411-19 et de L.2412-1 à L.2412-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.71 à L.78, L.247, L.252, L.253 et L.255-4 du code électoral ;

Vu la loi n°2020-1670 du 24 décembre 2020 relative aux délais d'organisation des élections municipales partielles et des élections des membres des commissions syndicales ;

Considérant la dégradation de la situation sanitaire ;

Considérant la mise en place d'un couvre-feu national de 18 heures à 6 heures à compter du samedi 16 janvier 2021, ne permettant pas un dépouillement public du scrutin dans les conditions de l'article L. 65 du code électoral ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n°DRCL-BLE-AP-2020342-0002 du 7 décembre 2020 est abrogé.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Maire de Saint-Piat sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune avant la date de déclaration de candidature.

Fait à Chartres, le **15 JAN. 2021**

La préfète
Pour la préfète,
Le Secrétaire Général,



Adrien BAYLE